



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

1. CONTEXTE

Depuis quelques années, SMACL Assurances est engagée dans une démarche globale visant à promouvoir la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de l'entreprise. Cette démarche, ainsi que les initiatives y afférentes, sont plus largement détaillées dans le Rapport RSE publié chaque année par la Mutuelle.

Pour SMACL Assurances, cet engagement fort se traduit notamment par la réalisation d'Investissements Socialement Responsables (ISR), c'est-à-dire de placements destinés à financer des entreprises ou des entités publiques qui prennent en compte dans leurs modèles de développement des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance et, de ce fait, contribuent activement au développement durable.

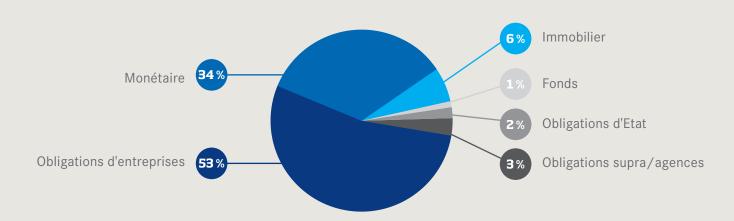
Opérer ce type de placements permet de capter de nouvelles opportunités et de mieux gérer les risques associés aux transitions environnementales et socio-économiques tout en favorisant une économie responsable, en adéquation avec les valeurs de la Mutuelle.

Cette démarche est aujourd'hui confortée par l'entrée en vigueur de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique (loi n°2015-992). Ce dernier prévoit l'instauration d'une Politique d'Investissement Responsable pour les investisseurs institutionnels ainsi que l'obligation pour ces derniers de communiquer sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Pour SMACL Assurances, l'élaboration de cette Politique d'Investissement Responsable se fait en cohérence avec les objectifs définis dans la Politique de Placements et qui consistent pour rappel :

- À réaliser une allocation d'actifs conforme à ses engagements, admissible en représentation de ces derniers, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques de la Mutuelle.
- À conserver la politique de placements prudente menée jusqu'à présent et qui se traduit par des contraintes en termes de liquidité, de qualités des actifs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.
- À se doter d'actifs générant des revenus financiers.

Les éléments chiffrés qui composent la présente politique sont actualisés chaque année et mis à la disposition des sociétaires via le site internet de la Mutuelle. Compte tenu de l'étendue du sujet et des implications potentielles sur la gestion d'actifs, la Mutuelle a décidé de faire appel aux conseils d'un prestataire extérieur expérimenté sur le sujet afin de l'assister dans l'implémentation de ces dispositions.

À titre informatif, nous faisons figurer ci-dessous la répartition du portefeuille au 31/12/2017 :



Bien que la présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille de placements, le périmètre des éléments analysés ci-après comprend uniquement la poche obligataire et les fonds. Ces éléments représentent conjointement environ 60 % du portefeuille de placements.

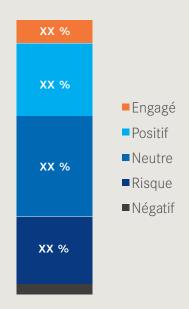
2. **GESTION DIRECTE**

APPROCHE RETENUE

L'approche retenue consiste à procéder à une évaluation ESG et Carbone des investissements réalisés en direct. Le poids des actions gérées en direct étant marginal dans le portefeuille de SMACL Assurances (<1 %), cette évaluation porte uniquement sur la classe d'actif principale, à savoir les obligations, et se décompose comme suit :

- Une répartition des investissements par opinion ESG: cet indicateur mesure le niveau d'adéquation des investissements avec les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies. Cet indicateur se lit sur une échelle allant de "engagé" pour les entreprises contribuant de façon très favorables à l'atteinte des objectifs de développement durable à "pire contrevenant", traduction littérale de l'expression anglaise "worst offender", pour celles portantes une atteinte sérieuse aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- une mesure d'adéquation du portefeuille avec la trajectoire de +2° C à horizon 2100 fixée par les accords internationaux lors de la COP21 : concrètement, l'empreinte carbone des actifs est déterminée en tenant compte des émissions directes des entreprises, de leurs fournisseurs et de leurs produits mais aussi en tenant compte des émissions évitées grâce aux efforts d'efficacité ou au déploiement de solutions "vertes". Une fois l'empreinte carbone évaluée, cette dernière est convertie en niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios climatiques, sur une échelle de 2° C à 6° C :
 - un portefeuille 2° C s'inscrit dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à moins de 2° C en 2100, respectant ainsi les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015,
 - un portefeuille 6° C s'inscrit dans une trajectoire de poursuite de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, conduisant aux conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

Répartition par opinion ESG (en % de l'encours) :



Evaluation Carbone:



Emissions induites

(t eq. CO2 / millions d'€) xxx.xx

Emissions évitées

(t eq. CO2 / millions d'€) -xx.xx

En parallèle de l'évaluation du portefeuille, la Mutuelle s'associe à la politique d'engagement conduite par le prestataire extérieur tant au niveau entreprise que sectoriel et qui consiste à encourager les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG. Cette démarche complémentaire peut se traduire par la signature de courriers aux côtés d'autres investisseurs incitant les entreprises destinataires à modifier leur comportement mais aussi par la participation de la Mutuelle à certaines réflexions.

RÉSULTATS AU 31/12/2017

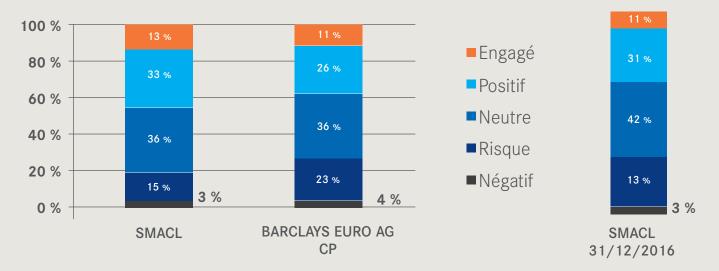
a. Répartition par opinion ESG

Les résultats de l'analyse ESG menée sur le portefeuille existant montrent que celui-ci est globalement meilleur que son indice de référence ("Barclays Euro Aggregate Corporates"). En effet, sur les obligations d'entreprises, la part des émetteurs étant neutres, positifs ou engagés en faveur du développement durable est nettement supérieure dans le portefeuille de SMACL Assurances.

Par rapport au 31/12/2016, notons que la part des émetteurs "neutres" diminue au bénéfice des catégories "Positif", "Engagé" mais aussi "Risque". L'augmentation de cette dernière catégorie s'explique conjointement par :

- La hausse de 5 M€ de l'exposition sur 3 émetteurs d'ores-et-déjà jugés "à risque",
- La dégradation en catégorie "à risque" de 2 émetteurs précédemment classés "neutre" ou mieux, représentant ensemble un montant de 1,5 M€,
- "L'upgrade" en catégorie "à risque" de 2 émetteurs précédemment classés en catégorie "négatif", représentant ensemble un montant de 5,5 M€.

Parts respectives:



b. Évaluation carbone du portefeuille

Tout comme l'année dernière, l'évaluation carbone réalisée sur le portefeuille d'obligations d'entreprises s'avère meilleure que celle de l'indice de référence (4,0° C vs 5,1° C). La surperformance du portefeuille de la Mutuelle a par ailleurs nettement augmenté : l'écart entre l'évaluation carbone de la SMACL et celle de son indice de référence est ainsi passé de 0,3°C au 31/12/2016 à 1,1° C au 31/12/2017.

	31/12/2017		31/12/2016	
	SMACL	BARCLAYS EURO AG CP	SMACL	BARCLAYS EURO AG CP
	4.0 ° C	5.1 ° C	4.0 ° C	4.3 ° C
Emissions induites (tCO2/M€)	214	183	244	214
Emissions évitées (tCO2/M€)	-32	-12	-27	-14

La stabilité de l'évaluation carbone du portefeuille de la Mutuelle entre le 31/12/16 et le 31/12/17 (4.0° C) s'explique exclusivement par un changement de méthodologie dans le calcul de cette évaluation. A méthodologie inchangée par rapport au 31/12/16, l'évaluation carbone du portefeuille de la Mutuelle au 31/12/17 aurait été de 3.5°C. Cette nette amélioration s'explique à la fois par la baisse des émissions induites par la poche d'obligations d'entreprises (-12 % à 214 tCO2/M€) et par la hausse des émissions évitées (+19% à 32 tCO2/M€).

À titre de comparaison, nous faisons figurer ci-dessous les résultats des évaluations carbones du portefeuille de la Mutuelle et de son indice de référence obtenus en utilisant l'ancienne méthode :

	31/12/2017		
	SMACL	BARCLAYS EURO AG CP	
	3.5 ° C	4.1 ° C	
Emissions induites (tCO2/M€)	214	183	
Emissions évitées (tCO2/M€)	-32	-12	

Par ailleurs, l'analyse menée sur le portefeuille d'obligations souveraines ou assimilées (émetteurs supranationaux, agences, autorités locales) permet de mettre en avant le fait que les émetteurs analysés¹ disposent tous d'une opinion engagée, positive ou neutre :

Emetteur	Opinion	% de la poche		
Obligations supra/agences/autorités locales				
CAISSE AMORT. DETTE SOCIALE	Engagé	21,64 %		
R.A.T.P.	Engagé	17,44 %		
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES	Positif	9,66 %		
GROUPEMENT DES CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES		6,51 %		
VILLE DE MARSEILLE		2,10 %		
Obligations d'État				
FRANCE ÉTAT	Neutre	8,82 %		
PAYS-BAS	Neutre	17,02 %		
GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG	Neutre	16,81 %		

^{1.} Les deux émetteurs non notés - Groupement des centres hospitaliers universitaires et Ville de Marseille - se trouvent en dehors du périmètre de couverture de la société retenue par SMACL Assurances pour l'accompagner dans la rédaction de sa Politique d'Investissement Responsable.

3. GESTION DÉLÉGUÉE

APPROCHE RETENUE

Avant de déléguer la gestion de tout ou partie de ses placements, chaque investisseur doit veiller à ce que le délégataire partage ses convictions, notamment en matière d'ISR. C'est pourquoi la Mutuelle vérifie que les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille adhèrent aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)² et s'impliquent dans une démarche ISR, notamment en matière de :

- politique de vote,
- · reporting ESG,
- calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Aussi, si l'une des sociétés de gestion auxquelles SMACL Assurances confie ses avoirs s'avère ne pas être signataire des PRI ou engagée dans une démarche ISR, la Mutuelle se réserve le droit de l'inciter à faire évoluer sa politique dans ce domaine par l'envoi d'un courrier en ce sens. En cas de refus et sous réserve qu'il existe d'autres alternatives, la Mutuelle peut décider de rompre toute relation commerciale avec la société de gestion en question.

RÉSULTATS AU 31/12/2017

Au 31/12/2017, l'ensemble des fonds présents dans le portefeuille de la Mutuelle bénéficient d'un label "ISR". En outre, l'un d'eux s'est vu décerner le label "Transition Énergétique et Écologique pour le Climat" (ou "TEEC") créé en 2015 par le Ministère de l'Environnement et qui récompense les fonds spécifiquement engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, l'envoi de questionnaires aux sociétés de gestion a permis de constater que l'ensemble des acteurs auxquels SMACL Assurances confie ses avoirs sont eux-aussi engagés dans une démarche ESG :

	La société de gestion a-t-elle signé les PRI ?	Lors d'une AG, la société de gestion participe-t-elle au vote ?	La société de gestion publie- t-elle un reporting ESG ?	La société de gestion calcule- t-elle l'empreinte carbone de ses portefeuilles ?	La société de gestion se fait- elle accompagner par un cabinet de conseil pour sa stratégie carbone ?
CPR AM	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
MIROVA AM	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

^{2.} En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

4. IMPLÉMENTATION D'UNE POCHE D'INVESTISSEMENT À IMPACT

APPROCHE RETENUE

Afin de compléter sa démarche et de la rendre plus lisible aux yeux de tous, SMACL Assurances a souhaité mettre en place une poche d'investissement à impact regroupant les nouveaux Investissements Socialement Responsables réalisés. Cette poche a ainsi pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie soutenable par une allocation du capital vertueuse et rentable.

Celle-ci regroupe les investissements réalisés dans les classes d'actifs suivantes :

Obligations vertes ("Green Bonds")

OPCVM actions ou monétaire labellisé ISR ou TEEC

Tout autre investissement satisfaisant les lignes directrices de la Politique de Placements et destiné à soutenir le développement durable.

Sous réserve d'opportunités d'investissement intéressantes et afin d'assurer le développement de cette poche sur le long terme, celle-ci sera alimentée chaque année par 10 % des investissements annuels (hors poche monétaire).

Ainsi, sur l'année 2017, la part des acquisitions ISR dans le total des investissements annuels représentait 8,2 %, soit un niveau inférieur à la cible fixée précédemment. Ce constat s'explique par le peu d'émissions jugées intéressantes apparues sur le marché l'année dernière.

La mise en place de cette poche s'inscrit dans la continuité de la démarche adoptée depuis plusieurs année par SMACL Assurances et qui consiste à favoriser, dans la mesure du possible, les investissements socialement responsables au travers d'OPCVM labellisés ISR et d'obligations "vertes" dîtes "green bonds".

RÉSULTATS AU 31/12/2017

Au 31/12/2017, SMACL Assurances dispose de placements ISR sur chacune des classes d'actifs suivantes :

Type d'actif	Nombre		Valeur de marché	
	2016	2017	2016	2017
Obligations vertes (Green Bond)	7	9	7,1 M€	9,6 M€
OPCVM monétaire	1	1	5,4 M€	5,4 M€
OPCVM action	1	1	1M€	0,5 M€
			Σ = 13,5 M€	Σ = 15,5 M€

Au total, au 31/12/2017, ces lignes représentent un montant total de 15,5 Millions d'euros, en progression de près de 15 % par rapport à celui observé à fin 2016 (13,5 Millions d'euros).

+ D'INFOS sur nos offres et nos services



SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56 / Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20